



ALIMENTATION

Pour notre santé

faisons la part belle au local dans l'assiette



Favoriser le changement de nos habitudes alimentaires, c'est aussi opter pour un meilleur ancrage de l'alimentation, le rapprochement des producteurs et des consommateurs, et un meilleur partage entre citoyens des valeurs d'agroécologie, des pratiques durables, ou de saisonnalité. Certaines actions d'aménagement, comme le développement d'une agriculture urbaine ou la création de jardins partagés participent de cette proximité retrouvée.



© AdobeStock

Ce qui est en jeu pour notre santé

- Production d'une alimentation saine, durable et diversifiée à des prix abordables.
- Éducation au goût.
- Accès aux aliments sains à tous, dans les commerces alimentaires, halles et marchés ou la restauration collective, ainsi qu'à travers par exemple les opérations arbres fruitiers sur espaces publics avec cueillette libre.

+ Bénéfices complémentaires

- Activité physique (jardinage, cueillettes).
- Biodiversité (agriculture bio, abeilles en ville) et nature en ville (lutte contre les îlots de chaleur, puits de carbone, qualité de l'air...).
- Limitation de l'imperméabilisation et du risque inondation (préservation de zones d'expansion des crues).
- Vie sociale (commerces de proximité, marchés, jardins partagés...).
- Diminution du trafic routier (et aéroporté) par le rapprochement des producteurs et des consommateurs.
- Création d'emplois localisés sur le territoire et en plus grand nombre que dans des exploitations intensives.



Points de vigilance

- Importance de la sensibilisation à la diététique et de l'animation, par exemple autour des productions locales de fruits et légumes ou via les jardins partagés.
- Attention aux emballages nocifs (Certains emballages plastiques utilisés dans les plats cuisinés et en restauration collective contiennent du bisphénol A, qui est un perturbateur endocrinien.)
- Insuffisance possible de l'offre en produits locaux : besoin d'assurer et consolider localement un avantage comparatif par rapport à la concurrence, notamment de marchés plus lointains en bio.
- Coût prohibitif des produits de qualité : nécessité d'un travail de pédagogie et d'information des consommateurs sur les modalités d'achat les plus avantageuses.
- Jardins potagers sur des sols ou dans un environnement pollué.

Chiffres-clés ¹

- La consommation de produits industriels continue à augmenter. **Plus de la moitié des aliments transformés est issue d'une fabrication industrielle** et cette part a augmenté depuis 7 ans.
- **Plus de 50 % des ménages préfèrent encore les grandes surfaces** pour les achats de poissons, de viandes, de fruits et de légumes frais.
- La consommation de sel demeure supérieure aux recommandations du programme national nutrition santé (PNNS) : en moyenne 9 g/j chez les hommes et 7 g/j chez les femmes à comparer aux objectifs de respectivement 8 g/j et 6,5 g/j.
- À l'inverse, **la consommation de fibres est inférieure aux objectifs** (environ 20 g/jour chez les adultes contre 30 g quotidiens recommandés).
- **La part de produits issus de l'agriculture biologique dans l'assiette augmente sensiblement.** 12 % des adultes consomment régulièrement des produits diversifiés d'origine biologique contre 6 % en 2003.
- **Le mode de production est désormais un critère de choix du produit pour 20 % des ménages**, contre 6 % en 2003.

1 - D'après l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : étude INCA 3 auprès de 5 800 personnes réalisée entre 2014 et 2015

Leviers d'actions

Planification : schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU)

- Identifier et localiser les zones agricoles à préserver pour l'agriculture, avec une attention particulière aux productions nourricières proches de l'agglomération, aux zones maraîchères, aux jardins familiaux ou partagés et à l'agriculture biologique. L'agriculture urbaine se définit comme « l'agriculture localisée en ville ou à sa périphérie, dont les produits sont majoritairement destinés à la ville ». Cela inclut les serres urbaines, les potagers sur les toits, l'utilisation d'espaces

intra-urbains, les jardins collectifs (partagés, familiaux, communautaires...). Le SCOT peut cartographier les zones agricoles à fort enjeu nourricier, et les PLU peuvent consolider cette protection par une réglementation plus stricte, par exemple au moyen d'un classement en zone agricole protégée (ZAP) ou en périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Par ailleurs, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) peuvent identifier des secteurs d'accueil des activités agricoles et des jardins collectifs ou partagés au sein des projets d'aménagement.

ALIMENTATION

Pour notre santé, faisons la part belle au local dans l'assiette



- Limiter l'étalement urbain en fixant les limites urbaines, ou en définissant des zones tampons. Dans les SCOT, il s'agit de définir les grands principes de préservation des zones agricoles, de fixer les limites urbaines et, le cas échéant, d'établir un compte foncier consistant à plafonner les surfaces urbanisables, globalement, par secteurs, voire dans le temps (phasage). Dans le PLUintercommunal ou non, il s'agit de traduire les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, de définir les limites des zonages A (agricole) et N (naturel), et d'établir un règlement en accord avec l'impératif de protection.
- Favoriser l'implantation et le maintien des commerces de détail à proximité des secteurs d'habitation (mixité fonctionnelle) et contenir le développement de grandes surfaces commerciales de périphérie. Le volet aménagement commercial des SCOT peut

favoriser la proximité des commerces de détail alimentaire des secteurs d'habitation via des localisations préférentielles en ville ou au cœur des bourgs et villages. Quant au PLU(I), il peut contenir des dispositions favorisant une certaine mixité fonctionnelle au cœur des villes et villages, pour maintenir ou rapprocher les points de vente (y compris halles et marchés) des quartiers d'habitation et les rendre plus accessibles.

- Adapter les droits à construire en zone agricole aux besoins de fonctionnement des exploitations agricoles, et les limiter pour les autres usages, sauf si ces derniers sont au service de l'exploitation (exemples : vente directe à la ferme, drive fermier, petite activité touristique en complément...). Les diagnostics agricoles des SCOT et des PLU(I) permettent de connaître précisément ces besoins notamment sur la base d'enquêtes auprès des agriculteurs.

Aménagement

Urbanisme opérationnel

- Favoriser l'implantation de commerces alimentaires de proximité au sein des opérations nouvelles ou du tissu urbain existant.
- Faciliter l'accès physique des clients aux commerces alimentaires de proximité (stationnement payant ou gratuit à durée limitée, densification commerciale permettant de passer d'un commerce à l'autre...).
- Veiller à l'accessibilité par les transports collectifs des jardins collectifs et des points de distribution en circuits courts.

Programmation des logements, activités, équipements

- Mobiliser l'outil programme alimentaire du territoire (PAT) afin d'élaborer un projet de territoire cohérent avec l'enjeu de l'alimentation saine dans ses différentes composantes programmatiques (exemples : maintien de la terre agricoles, jardins...), et en mobilisant les acteurs clefs.
- Mobiliser les outils de redynamisation commerciale des centres-villes (opération de revitalisation territoriale) favorisant le commerce alimentaire de proximité.

Autres leviers

Gestion du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité

- Acquérir du foncier stratégique pour préserver des espaces agricoles urbains ou des jardins.
- Préserver et valoriser les halles et les marchés ouverts en cœur de ville et y faciliter l'accueil des producteurs locaux.

Accompagnement des professionnels et particuliers

- Impliquer les associations de commerçants dans les décisions.
- Favoriser les productions locales dans l'approvisionnement de la restauration collective.

- Conduire des actions pédagogiques et d'animation dans les jardins partagés, les micro-jardins et les ruches sur les terrasses, les balcons et les toitures-terrasses...
- Sensibiliser à la consommation de produits locaux et au soutien de filières agricoles locales.
- Organiser la livraison « au dernier km » ainsi que la livraison en points relais proches du domicile (ou, à défaut, d'arrêts de transports collectifs), voire au domicile via des véhicules peu polluants, par exemple des vélos cargos électriques.



Ils l'ont fait en Occitanie

Albi : projet d'autonomie alimentaire

Retour sur cette expérience dans CEREMA - Plan de mobilité rurale - Annexe, recueil de pratiques, juin 2016, Fiche 11 (p51 - 57).

La ville d'Albi a un projet ambitieux d'autonomie alimentaire, qu'elle cherche à atteindre en activant divers leviers :

- En matière d'agriculture, le SCOT du Grand Albigeois, approuvé en 2011 et révisé en 2017 a des objectifs volontaristes. Ses objectifs et orientations autorisent et facilitent la diversification, voire le changement de destination, par exemple au bénéfice de magasins de producteurs, et la reconquête des friches agricoles en zones accidentées. À l'échelle de ce SCOT, des PLUI ont été engagés par les intercommunalités membres, la communauté d'agglomération d'Albi et les 2 communautés de communes rurales. Celui de l'agglomération d'Albi, arrêté le 18 décembre 2018 (enquête publique du 11 juin au 12 juillet 2019) décline une orientation du SCOT qui consiste à créer des réserves foncières pour y redévelopper une activité maraîchère encore très présente dans l'Albigeois jusqu'en 1970-80 et qui a très fortement régressé depuis, laissant en friche environ 73 ha de terres. Les ZAD instaurées à partir des années 2010 permettent de préempter les parcelles et de les mettre les terres à disposition de personnes ayant des projets de maraîchage. La culture bio n'est pas imposée, mais de fait elle intéresse les candidats (1 déjà installé, 1 autre en cours d'installation courant 2019). La sélection se fait désormais sur dossier, avec implication de la chambre d'agriculture et du lycée agricole Fonlabour.
- À son niveau, la ville d'Albi élabore un projet alimentaire territorial, qui se décline en 5 grands objectifs et 25 actions. Un partenariat large avec un comité de pilotage du PAT regroupant la chambre d'agriculture, le lycée agricole de Fonlabour, l'Institut Universitaire Champollion, l'École des Mines, l'ARS, les Incroyables Comestibles, la CCI, la Chambre des Métiers, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. La ville est lauréate d'un Appel à Projets du Ministère de l'agriculture.

Parmi les nombreuses actions lancées par la ville d'Albi, on peut citer :

- La tenue d'un « Marché de Producteurs de Pays » à la halle du Castelviel d'Albi, qui regroupe exclusivement des producteurs ayant adhéré à cette marque de la chambre d'agriculture du Tarn, qui impose que les produits correspondants soient produits dans un rayon de 60 km,
- Le développement de différents types de jardins : familiaux, partagés, collectifs, sur le domaine public, avec animation sur le terrain. Les jardins collectifs se développent notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, avec une animation pédagogique sur le terrain par l'association « Les mains sur terre »,



© ville d'Albi

- La plantation de plans de légumes en accès libre sur les espaces verts,
- Des cantines scolaires (+ portage de repas à domicile) en régie avec cuisine centrale avec chiffrage de la part de produits locaux et objectif d'augmenter le ratio (actuellement 20 % de produits locaux et un repas 100 % local par mois). Le travail pour améliorer ce ratio est conduit avec la chambre d'agriculture (cahier des charges) qui a un service « circuits courts »,
- Des animations pédagogiques avec les enfants (éducation à la santé).



Pays de l'Or : opération « Regard'Or » pour réduire le Gaspillage Alimentaire en Restauration sur l'Agglomération du Pays de l'Or

Il s'agit d'un projet qui vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires en sensibilisant les enfants. Cette action inclut la pesée quotidienne du « reste à l'assiette », qui permet d'identifier les aliments les plus gaspillés, et la conception de trois mallettes

pédagogiques et ludiques sur la qualité de la nutrition. Les enfants prennent ainsi conscience de la valeur des aliments, et les économies réalisées par la limitation du gaspillage permettent de modifier les menus en faveur d'un meilleur bénéfice pour la santé.

Ailleurs en France et en Europe

Rennes Métropole : identification, cartographie et préservation des « champs urbains » dans le SCoT

Les champs urbains sont un outil créé par le SCoT du Pays de Rennes. Il s'agit d'espaces agricoles qui se situent à l'interface de plusieurs communes proches. Le SCoT souhaite éviter leur artificialisation en les délimitant et en y pérennisant les fonctions de production agricole et les atouts du paysage, tout en y développant des usages de loisirs verts (chemins...) qui permettent la découverte de la campagne et sa défense par une population qui s'identifie au territoire (agricole). Les champs urbains bénéficient d'une situation privilégiée pour développer des activités agricoles diversifiées renforçant les liens avec la population citadine. Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, les collectivités pouvaient définir, en partenariat avec les organismes agricoles, un projet pour chacun de ces champs urbains, et mener des

actions visant à pérenniser durablement les exploitations agricoles et les inciter à développer des activités en rapport avec la demande urbaine (vente directe, fermes auberges, fermes pédagogiques, fermes équestres, marchés locaux, etc.) ou d'intérêt collectif (gestion du paysage ou de la biodiversité, cheminements, etc.). En complément, des moyens renforcés de maîtrise foncière pourraient être utilement mis en place. Depuis l'approbation du SCoT du Pays de Rennes (en décembre 2007), le concept a inspiré d'autres SCoT, sous des terminologies et déclinaisons différentes, donc en Occitanie ceux de Montpellier Métropole et du Pays de l'Or.

- http://www.paysagistes-conseils.org/sites/apce/files/contenus/publication_annuelle/2015/r-champs_urbains.pdf

Commune de Mouans - Sartoux (Alpes Maritimes) : une alimentation locale pour les scolaires, grâce à une régie municipale agricole

La commune de Mouans - Sartoux souhaitait proposer aux enfants une restauration scolaire respectueuse de la santé et de l'environnement. Cela impliquait de proposer une alimentation équilibrée répondant aux neuf recommandations du Programme National Nutrition Santé. Au-delà de cet objectif, la commune visait une alimentation 100 % bio à coût constant, à base de 100 % de produits bruts, avec une bonne qualité gustative, produite localement. De plus, la commune entendait réduire le gaspillage alimentaire, limiter les déchets, les trier et les recycler, utiliser des produits d'entretien éco-labellisés et mettre en place

des actions éducatives. Cependant, les sources d'approvisionnement locales étant insuffisantes, la commune a installé une régie agricole municipale sur un terrain de quatre hectares qu'elle a préempté en 2009. Après une étude de faisabilité en 2010, un agriculteur est embauché par la ville en mars 2011. Progressivement le terrain a été remis en culture par l'agriculteur avec le soutien des agents des espaces verts et l'attribution de matériels.

- <http://www.capitale-biodiversite.fr/experiences/une-regie-municipale-agricole-pour-alimenter-la-restauration-scolaire-de-la-commune>



ALIMENTATION

Pour notre santé, faisons la part belle au local dans l'assiette

Enjeux de territoires

Urbain

- Permettre aux citoyens de jardiner et de comprendre les enjeux de l'agriculture nourricière, en préservant des espaces pour le maraîchage, la vente directe et les jardins partagés.

Rural

- Favoriser la vente directe
- Autoriser le développement de drives fermiers (sous certaines conditions)
- Construire des synergies entre les producteurs, notamment pour diminuer le coût du transport
- Pour la montagne avec une composante touristique, incluant des dispositifs d'information au plus près des lieux de vacance. Avec les spécificités des produits de la pêche près des lieux de vacance pour les territoires du littoral.

Ressources

- Agriculture urbaine dans les écoquartiers : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/document/agriculture-urbainedans-les-ecoquartiers/>
- Territoires Engagés : www.territoire-environnement-sante.fr
- INRA / projet DAUME : Durabilité des Agricultures Urbaines en Méditerranée : <http://www1.montpellier.inra.fr/daume/?p=2&t=projet>